



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 Octobre 2013**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/10/2013

Date d'affichage  
25/10/2013

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

**Délibération n° 2013-9-66**

**Objet :**

**Emprunt**

**Aménagement Rue St fiacre  
et effacement de réseaux**

L'an deux mille treize

Le lundi vingt et un octobre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

**EMPRUNT CONCERNANT**  
**L'AMENAGEMENT DE LA RUE ST FIACRE**  
**ET L'EFFACEMENT DES RESEAUX**

Afin de financer les travaux d'aménagement de la Rue St Fiacre et l'effacement des réseaux des rues St Fiacre et de l'Argoat, un emprunt de 200 000 €uros est nécessaire. 3 Organismes bancaires ont été contactés : La Caisse d'épargne, le Crédit Agricole et la Caisse des dépôts et consignations : cette dernière ne finance pas ce genre de travaux. La Commission de finances réunie le jeudi 17/10 a étudié les propositions suivantes et a demandé la négociation des taux. Le seul changement obtenu est la réduction du pourcentage de commission à la Caisse d'épargne (0.25% au lieu de 0.30 %) :

	Caisse d'épargne		Crédit Agricole			
	Échéance trimestrielle		Échéance trimestrielle	Échéance semestrielle	Échéance trimestrielle	Échéance semestrielle
Amortissement capital	Progressif	Constant	Progressif	Progressif	Constant	Constant
Taux fixe	3,85%	3,80%	3,90%	3,93%	3,90%	3,93%
Coût total	64 212,40	57 950,00	65 117,76	66 611,92	59 475,00	60 915,00
Commissions	0,25%		0,10%			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à cette décision et de demander d'autres propositions, estimant les taux trop élevés.

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 2013

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/10/2013

Date d'affichage  
25/10/2013

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

**Délibération n° 2013-9-67**

**Objet :**

**Remplacement des  
2 unités centrales de la Mairie**

L'an deux mille treize

Le lundi vingt et un octobre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

### **REMPACEMENT DES UNITES CENTRALES DE LA MAIRIE**

Les 2 postes informatiques de la mairie (6 et 8 ans) arrivent en fin de vie et des devis ont été établis pour leur remplacement. La Commission de finances réunie le jeudi 17/10 a retenu la société Restart de Paimpol.

	JVS	AUDEVA	RESTART
Unité centrale	1 398,00	1 380,00	1 299,80
Processeur	Intel Pentium i5	Intel Pentium i5	Intel Pentium i5
Mémoire vive	4 Go	4 Go	4 Go
Graveur DVD	oui	oui	oui
Disque dur	500 Go	1 To	500 Go
Windows	7 pro	7 pro	7 pro
Installation		150 € HT	99 € HT
Environnement JVS	350 € HT	350 €HT	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'acquisition des 2 unités centrales auprès de la Société Restart de Paimpol pour un montant de 1 398.80 €uros TTC (soit 1 169.56 € HT). Les crédits nécessaires sont prévus par décision modificative à l'article 2183 – programme 21.

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 2013

#### Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation  
12/10/2013

Date d'affichage  
25/10/2013

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

#### Délibération n° 2013-9-68

Objet :  
**Décisions modificatives**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt et un octobre  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

### DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives suivantes sont proposées pour ajuster les programmes en cours :

**N° 1 : Aménagement de la Rue St Fiacre : + 15 000 €uros**

Article 2315 – Programme 10008 : + 15 000 €

Article 2315 – programme 35 : - 15 000 €

**N° 2 : Effacement de réseaux : + 15 000 €uros**

Article 2041582 – Programme 52 : + 15 000 €

Article 2315 - programme 35 : - 15 000 €

**N° 3 : Unités centrales informatiques : + 2 500 €uros**

Article 2183 – programme 21 : + 2 500 €

Article 2315 – programme 35 : - 2 500 €

La Commission de finances réunie le jeudi 17/10 a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition des ces décisions modificatives.

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/10/2013

Date d'affichage  
25/10/2013

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

**Délibération n° 2013-9-69**

**Objet :**  
**Modification du tableau  
des effectifs**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt et un octobre  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

### **MODIFICATION** **DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à la mise en retraite pour invalidité d'un agent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune. Il est également proposé de créer 2 postes d'Adjoint techniques de 2<sup>ème</sup> Classe, l'un dans la spécialité bâtiment, et l'autre dans la spécialité voirie. Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 :

SERVICE	GRADE
Administratif	1 Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe
Administratif	1 Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Technique	3 Adjoints Techniques de 2 <sup>ème</sup> classe
Technique	1 Agent de maîtrise
Ecole publique	1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe
Ecole publique	1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 <sup>ème</sup> classe
Cantine municipale	2 Adjoints Techniques de 2 <sup>ème</sup> classe
Ecole, cantine, divers	2 Adjoints Techniques de 2 <sup>ème</sup> classe
Agence Postale Communale	1 Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus en créant deux postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Il donne délégation à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les mesures de publicité et toutes les démarches nécessaires aux recrutements. Le contrat de l'agent effectuant le remplacement durant le congé de longue maladie est aussi renouvelé jusqu'au 31 Décembre 2013.

Le Maire  
Yvon LE PUT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 Octobre 2013**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/10/2013

Date d'affichage  
25/10/2013

Nombre de conseillers  
En exercice 11  
Présents 11  
Votants 11

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt et un octobre  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

**PARTICIPATION DES COMMUNES  
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DE L'ECOLE ALBERT CAMUS**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003, concernant la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédel. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2012, cette participation a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2012, à 460 €.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour l'année 2013/2014 et propose la somme de 470 € (quatre cent soixante dix euros) par enfant.

Après vote, la proposition du premier magistrat est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 2013-9-70**

**Objet :**

**Participation des communes  
Aux frais de fonctionnement  
de l'école Albert Camus**

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 2013

#### Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation  
12/10/2013

Date d'affichage  
25/10/2013

Nombre de conseillers  
En exercice 11  
Présents 11  
Votants 11

#### Délibération n° 2013-9-71

#### Objet : **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt et un octobre  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier, LE MEUR-FONTON Catherine.

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- **DIA N°8 / 2013** – 24 Route du Tumulus (parcelle ZA 87)
- **DIA N°9 /2013** – 11, Rue de la Goëlette (Parcelle A 905)
- **DIA N°10 /2013** – Kerhamon (Parcelle A 618)
- **DIA N°11 /2013** – Rue du Dr Mahé (Parcelles A 1270 (partie) et A 1271(partie))

Le Maire  
Yvon LE PUT